

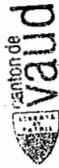


SAUVONS LE MONT-TENDRE !
NON À L'ANTENNE !

ASSOCIATION
POUR LA SAUVEGARDE
DU MONT-TENDRE (ASMT)

Case postale 28
1053 Cugy

10_PET_057



Grand Conseil - Secrétariat général
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Reçu le

12 OCT. 2010

Scanné le

A la Présidente du Grand Conseil
du Canton de Vaud
Claudine Wyssa
Place du Château 6
1014 Lausanne

Lausanne, le 5 octobre 2010

Pétition contre l'implantation d'une antenne sur le Mont-Tendre

Madame la Présidente du Grand Conseil,

Par la présente, nous avons l'avantage de vous faire parvenir la pétition contre l'implantation d'une antenne au sommet du Mont-Tendre munie de **5331 signatures**. Les premières 5000 signatures ont été récoltées en l'espace d'un mois à peine, grâce à une rapide mobilisation et une vive réaction de la population.

L'envoi de la pétition en ce début d'automne se veut un message fort adressé aux autorités politiques de tous les niveaux démocratiques impliqués dans le projet d'antenne au sommet du Mont-Tendre, dans la Canton de Vaud. En effet, le texte de la pétition est clair : les signataires demandent à ce qu'aucune antenne ne soit construite sur les crêtes du Mont-Tendre et qu'une solution alternative soit étudiée et soumise à une procédure adéquate, comportant une mise à l'enquête et des voies de recours.

Par ce courrier, nous vous demandons donc de tout mettre en œuvre, au sein de votre Conseil et dans la mesure de vos compétences, afin que les demandes des signataires soient entendues et les voies légales et démocratiques respectées.

Toutes les informations relatives au déroulement du projet d'implantation d'antenne et aux positions des différentes parties impliquées se trouvent sur notre site internet www.sauvons-le-mont-tendre.ch.

En vous remerciant par avance pour la considération portée à la présente, veuillez recevoir, Madame la Présidente, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le comité de l'ASMT :

Jürg Schweizer, Président

Pétition adressée à :

- Monsieur Ueli Maurer, Conseiller Fédéral, chef du DDPS
- Madame Erika Forster-Vannini, Présidente du Conseil des Etats
- Madame Pascale Bruderer Wyss, Présidente du Conseil National
- Madame Claudine Wyssa, Présidente du Grand conseil du Canton de Vaud
- Monsieur Pierre-Yves Morel, Président du Conseil communal de Montricher



SAUVONS LE MONT-TENDRE !
NON À L'ANTENNE !

ASSOCIATION
POUR LA SAUVEGARDE
DU MONT-TENDRE (ASMT)

Case postale 28
1053 Cugy

Pétition contre l'implantation d'une antenne sur le Mont-Tendre

Nombre de signatures au 1^{er} octobre 2010 : 5331

Convaincus que :

1. le projet d'antenne de l'armée et de skyguide sur le Mont-Tendre est avant tout de nature civile (contrôle aérien).
2. le recours à une procédure militaire très restrictive (article 128a de la loi sur l'armée et l'administration militaire) n'est pas justifié pour le projet en question.
3. vu la haute valeur du site, les objectifs de protection (paysage, flore) l'emportent sur les impératifs militaires lors de la pesée des intérêts.

Les signataires de la présente pétition demandent à ce que :

- les travaux prévus soient immédiatement suspendus.
- aucune implantation d'antenne ou d'ouvrages annexes ne soit réalisée sur le sommet ou les crêtes du Mont-Tendre.
- Skyguide et le DDPS se soumettent à une procédure adéquate, comportant une mise à l'enquête et des voies de recours, pour toute nouvelle demande d'implantation de cette antenne.